

Lettre de D'Alembert à Cramer, 6 juillet 1749

Expéditeur(s) : D'Alembert

Les pages

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Relations entre les documents

Ce document n'a pas de relation indiquée avec un autre document du projet.□

Citer cette page

D'Alembert, Lettre de D'Alembert à Cramer, 6 juillet 1749, 1749-07-06

Irène Passeron & Alexandre Guilbaud (IMJ-PRG) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Consulté le 15/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/dalembert/items/show/1059>

Informations sur le contenu de la lettre

IncipitJe viens, mon cher monsieur, de remettre à l'abbé de Condillac notre ami un exemplaire...

RésuméLui envoie la Précession des équinoxes par Condillac et Champeaux. Justifie sa prise de position dans la querelle Clairaut-Buffon sur la forme de la loi d'attraction, à un terme ou plus.

Justification de la datationNon renseigné

Numéro inventaire49.05

Identifiant206

NumPappas40

Présentation

Sous-titre40

Date1749-07-06

Mentions légales

- Fiche : Irène Passeron & Alexandre Guilbaud (IMJ-PRG) ; projet EMAN

(Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons
Attribution - Partage à l'identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

- Numérisation : Irène Passeron & Alexandre Guilbaud (IMJ-PRG).

Editeur de la fiche Irène Passeron & Alexandre Guilbaud (IMJ-PRG) ; projet EMAN
(Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Informations éditoriales sur la lettre

Format du texte de la lettre LaTeX
Publication de la lettre Pappas 1996, p. 241-242
Lieu d'expédition Paris
Destinataire Cramer
Lieu de destination Genève
Contexte géographique Genève

Information générales

Langue Français
Source autogr., d.s., « à Paris », adr., cachet rouge, 4 p.
Localisation du document Genève BGE, Ms. Suppl. 384, f. 185-186

Description & Analyse

Analyse/Description/Remarques Non renseigné
Auteur(s) de l'analyse Non renseigné
Notice créée par [Irène Passeron](#) Notice créée le 06/05/2019 Dernière modification
le 20/08/2024

0
M
61
0040
206

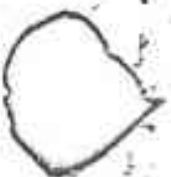
BPu Sept 386. f. 185-186

Je soussigné Louis Auguste Lefebvre, maître à Paris, Monsieur
Journé industriel de la manufacture de B...

com

A Monsieur

Monsieur Cramer
Professeur de Mathématiques
à Genève



0040

Bd 206

à Paris ce 6 juillet 1749
185

Je viens, mes chers monseurs, de remettre à l'abbé
de Lond. l'un de nos amis un exemplaire de mes Recherches
sur la précession des Equinoxes, qui sont, comme vous savez, M. l'Espe-
rance de le faire contresigner, & l'adresser à Monsieur
de Chameaux qui voudra bien vous le remettre. Je suis sûr
que vous en serez content, & je me flatte du moins que vous
en serez bien m'en dire votre avis

Il y a eu à notre académie une longue dispute entre
M. Clairaut & M. de Buffon sur l'attraction. M. Clairaut
prétendait que qu'elle leur donnait le mouvement de la terre
conforme aux observations, cependant la loi d'attraction
qu'il avait établie n'estoit point absurde ny impossible
en elle même; qu'à la vérité elle devenoit inutile de puis

qu'il avoit pour le mouvement de l'apogée qu'adroit
 avec la théorie, mais qu'il la croyoit toujours bonne pour
 expliquer les trayaux capillaires, la rondeur des gouttes
 &c. M. de Buffon a soutenu au contraire, qu'essuy
 d'après de deux raisons étoit impossible, voici le meilleur
 de tous les arguments, à mon avis. la force avec laquelle un
 atome de matière attire doit être comme le produit de la masse
 par une fonction de la distance, or cette fonction de la distance
 ne peut être qu'une puissance; car si elle venoit former une grandeur
 constante ou un paramètre, l'attraction dépendroit d'autre chose
 que de la distance & de la masse, & il faudroit qu'il y eût pour
 ainsi dire, un paramètre tout mesuré dans la nature qui servit d'écelle
 à l'attraction, ce qui est choquant. je ne say agueres j'en suis
 de cet argument; par moy je crois que quand les faits sont
 constants, les raisonnements métaphysiques ont beau jeu; je
 crois qu'il est bien difficile de démontrer métaphysiquement
 que l'attraction ne doit être exprimée que par un terme; mais, je

suis pour
 la question de
 quelle est
 de la loi
 encore si
 quand cela
 non diffé-
 celle des
 or j'en dé-
 un terme
 nommé
 plus gran-
 de qu'avant
 agueres
 les phé-
 à certains

après Paris le 18^e 1749

monseigneur, si
me fort peu
si, que vous en-
tendrez, je
m'en au point
et de me donner
à peine de l'avis
à l'égard de
l'usage de
vous me mettez
à la tête pour
travailler à
ce que vous
1. je suis bien
plein, elle
les parties
qui d'après
en fait un
usage
naturel
pour la que-

Je n'ai pu vous dire tout à l'aise qu'elle s'exerce comme
la gravité de la distance, qu'elle n'est que la même loi, et
qu'elle est d'ailleurs dans l'analogie des autres lois, comme celle
de la lumière etc. Pour les tuyaux capillaires je n'ai pu en dire
encore si l'attraction qui produit les phénomènes est la même
quand elle se voit dans les autres, à moins d'admettre deux lois d'attraction bien diffé-
rentes, qu'une seule. car la pesanteur de la lune est
celle des corps terrestres, à très-peu près, comme le poids de la lune est
ou j'ai de la peine à concevoir comment cela se fait, si on ajoute
un terme à l'attraction, car ce terme devant représenter les Phé-
nomènes des tuyaux capillaires, devrait être comme le poids, ou
plus grand que le poids à la surface de la terre, et ainsi la loi
d'après laquelle les corps sont considérablement attirés. Dites-moi, je vous prie
ce que vous pensez de tout cela. La loi d'attraction qui produit
les phénomènes des tuyaux capillaires pourrait être particulière
à certains corps, et je ne vois pas qu'on puisse l'étendre à tous indif-